

**COMPTE RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
de GERGY – 16 octobre 2009**

Le Conseil Municipal,

VALIDE le compte rendu de la réunion du 2 septembre 2009.

N'EMET aucune remarque particulière sur le rapport annuel concernant les activités de la Communauté d'Agglomération Chalon Val de Bourgogne, durant l'exercice 2008.

DONNE mandat à la Communauté d'Agglomération Chalon Val de Bourgogne afin qu'elle adhère à l'Agence Technique Départementale pour le compte de la commune et l'autorise à devenir membre de cette Agence sur la base d'une cotisation communautaire forfaitaire supportée par la Communauté d'Agglomération.

DECIDE d'adhérer aux groupements de commandes, proposés par le Grand Chalon, pour l'achat de sel de déneigement, de produits d'entretien, de fournitures administratives de bureau et de papier, sous réserve que les cahiers des charges techniques soient compatibles avec les besoins de la commune.

EFFECTUE, après avoir pris connaissance d'un état financier entre les prévisions et les réalisations du budget assainissement, les modifications budgétaires nécessaires.

IMPUTE les dépenses réalisées afin de remplacer le matériel volé dans l'atelier technique municipal et d'installer des extincteurs dans la salle de judo et la nouvelle salle de classe, sur le chapitre 2188 de la section d'investissement au programme acquisition de matériel (231). Le montant total de ces dépenses est de 4 455,39 €.

AUTORISE le Maire à signer les contrats nécessaire à la maintenance d'équipements de levage à la Bibliothèque.

AUTORISE le Maire à signer 2 conventions l'une part avec Monsieur le Préfet, afin de mettre en œuvre la dématérialisation de la transmission des actes administratifs soumis au contrôle de légalité et la seconde avec la Trésorerie Générale et la Chambre Régionale des Comptes, afin de mettre en œuvre la dématérialisation des procédures comptables.

SE PRONONCE pour le retrait du projet de loi postale 2009 et demande la tenue d'un référendum sur le service public postal.

RENOUVELLE la convention de l'assistance technique de l'Etat dans le cadre de l'Assistance Technique fournie par l'Etat pour des raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire (ATESAT).

AUTORISE le Maire à reconduire le contrat de maintenance du logiciel de bibliothèque, signé avec la société DECALOG pour un coût annuel de 897,43 € TTC.

AUTORISE le Maire à signer la convention se rapportant à la soirée « contes » du 04/12/2009, proposée par Mme Christine CHAGNARD, responsable de la bibliothèque municipale, et animée par l'association « La scène de poche » pour un coût de 200 €.

EVOQUE la modification de la limitation de vitesse dans l'agglomération et est informé que de nouveaux comptages (Nombre et type de véhicules, vitesse, ...) seront réalisés.

PREND connaissance de diverses dates de réunions.

ETUDIE diverses questions et prend diverses décisions.

RAPPELLE sa prochaine réunion fixée au vendredi 20 novembre 2009 à 20 H 30.